

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

MANUEL MUNZ PRÉSENTE

PHILIPPE TORRETON

LES ENFANTS DE LA CHANCE

D'APRÈS UNE HISTOIRE VRAIE



Juillet 1942. Emmené à l'hôpital de Garches pour une jambe cassée, Maurice Gutman, 12 ans, évite de justesse la rafle qui va emporter sa famille. A l'hôpital, le docteur Daviel lui diagnostique une tuberculose et lui impose un long traitement. Et si cela n'était qu'une ruse pour éviter à Maurice d'être déporté ? Maurice et huit autres jeunes pensionnaires vont vivre, avec le personnel hospitalier, une expérience inoubliable, faite de preuves d'amitié, de solidarité et de courage extraordinaire. Ce sont les enfants de la chance et leur histoire est vraie.

SOMMAIRE

- Note d'intention du réalisateur
- Les lois et les mesures prises à l'encontre des juifs pendant l'Occupation
- Le sort des juifs en France durant la Seconde Guerre mondiale
- La question spécifique des enfants juifs
- La rafle du Vél'd'Hiv
- Le déroulement du conflit en arrière-plan du film
- Les médecins sous l'occupation
- Mots-clefs pour la compréhension du film
- Chronologie générale de la France dans la Seconde Guerre mondiale
- Proposition d'EPI

Pour tout renseignement ou demande de documentation supplémentaire, contacter : lesenfantsdelachance.scolaire@gmail.com

AU CINÉMA LE 30 NOVEMBRE 2016

NOTE D'INTENTION DE MALIK CHIBANE



Les films qui alternent entre grande et petite histoire sont un genre cinématographique à part entière que j'apprécie particulièrement en tant que spectateur ou réalisateur.

Nous n'arrêterons jamais d'essayer de comprendre l'époque de l'occupation, malgré les nombreux témoignages, les ouvrages et des œuvres majeures que nous connaissons, je suis convaincu que l'on peut encore revisiter cette partie de notre histoire en développant un nouveau point de vue. Les générations à venir ne rencontreront pas ces miraculés comme Maurice Grosman, alors le cinéma peut faire découvrir ces héros, avec la narration qui lui est propre et l'immense pouvoir d'identification propre à cet art.

Je suis profondément sensible aux événements historiques qui balaient ou influencent à jamais l'existence d'une famille. Mes parents m'ont souvent raconté leurs trois guerres : la Seconde Guerre mondiale avec le convoi des américains traversant leur village kabyle et mon oncle officier parti de Tunis pour aller jusqu'à Berlin avec trente blindés. Les deux autres guerres sont liées à la décolonisation de l'Indochine et l'Algérie. L'in vraisemblable, l'improbable s'invite toujours dans la vraie vie et l'album de ma famille peut en témoigner comme celui de Maurice Grosman.

Dans la vraie vie de Maurice Grosman, j'ai été surpris par ces coups du sort successifs qui lui ont permis d'échapper à une destinée tragique. Une fracture pour éviter la rafle, la fracture pour découvrir sa tuberculose

osseuse, un faux plâtre pour le protéger d'une nouvelle rafle, une pénicilline frelatée pour soigner sa tuberculose. On parle de chance, de bonne étoile, d'ange gardien, on l'exprime avec ces mots car parfois on est sidéré devant ces concours de circonstances dû à un simple hasard ou une chance inattendue. Ces événements constituent la grande histoire de la vie du petit Maurice.

La réalité dépasse constamment la fiction, et, en qualité de raconteur d'histoire, j'aime que la connaissance de ce fait réel, qui inspira un film, soit le fruit d'une rencontre. LES ENFANTS DE LA CHANCE est l'aboutissement de plusieurs rencontres avec Maurice Grosman.

J'ai été troublé par une géographie de proximité, les lieux où se déroule l'action de mon film sont des endroits que je connais, du 18^{ème} arrondissement de Paris à l'hôpital de Garches.

Mme Grosman était « parisienne-juive-polonaise » à la même époque. Elle est née rue de l'Atlas à Belleville. La maternité où elle a vu le jour est devenue un centre médical où j'ai accompagné mes enfants.

Mme Grosman est allée à l'école du quartier, là où ma fille a voté pour la première fois en mai 2012. La tante de Maurice habitait dans le 10^{ème}, je vis dans cet arrondissement.

J'emprunte quotidiennement les rues, les avenues que le petit Maurice arpentait pour rejoindre celle qui a remplacé sa mère. Autre fascination pour moi, c'est le décalage entre l'image que les fils Grosman avaient de

NOTE D'INTENTION DE MALIK CHIBANE

cette période de la vie de leur père, forcément triste, sombre, dépressive et ce que Maurice Grosman m'a raconté : un épisode triste bien sûr, dû principalement à l'absence de sa famille, mais aussi des instants joyeux et lumineux.

Comment des enfants placés dans un service hospitalier de longue durée peuvent-ils s'en sortir ? Sûrement en s'échappant de cette réalité routinière et parfois oppressante où l'ennemi n'est ni l'armée du III^{ème} Reich, ni la maladie, mais l'ennui. Pour résister, le jeu et la fantaisie deviennent indispensables afin de s'émerveiller d'être encore vivant et donner aux événements anodins une intensité rare.

Mettre en lumière cet aspect du témoignage de Maurice Grosman m'a séduit : j'avais ainsi la dimension universelle de l'histoire de ces enfants malades, au service pédiatrie durant deux ans de guerre, et qui résistent à leur manière en puisant leur énergie dans leur imaginaire. Ils s'inventent une autre réalité : ils mangent des carottes en fantasmant sur leurs pâtisseries préférées, ils détournent une leçon de grammaire en imitant un cheval, ils insufflent l'esprit burlesque d'un Charlie Chaplin ou d'un Buster Keaton à l'homme de ménage... Ils pratiquent la résilience sans le savoir.

Comme tous les adultes de ma génération, j'ai encore la trace de la plume de mon BCG sur mon épaule gauche. Ce BCG a éradiqué la tuberculose. Cette même tuberculose dont Maurice Grosman souffrait et d'autres enfants du service des longues durées. Cette maladie, j'ai voulu la raconter comme une histoire dont très souvent le seul remède était l'amputation. Plusieurs séquences abordent précisément la maladie : la scène où le docteur Daviel explique à Maurice sa pathologie, la scène de la livraison du médicament allemand, le Prontosil, celle où le docteur annonce la guérison à certains enfants en analysant les radios...

Cette dramatisation nous permet de mieux saisir l'attente du Docteur pour la pénicilline américaine. Enfin la dernière dimension du témoignage de Maurice Grosman qui a trouvé un écho particulier en moi, c'est le fait d'être un fils d'immigré ; il parlait deux langues, celle de l'intérieur et celle de l'extérieur, sa langue maternelle n'était pas le français mais le Yiddish, il naviguait entre ces deux langues qui véhiculent deux modes de pensée, deux mondes dont il est naturellement l'intermédiaire. J'ai connu ce type de situation.

Maurice rusait constamment. Il interprétait, faisait preuve de pédagogie et enfin devait s'adapter pour que l'administration et l'école comprennent ses parents et que lui-même puisse être compris de ses propres parents. Le petit garçon du 18^{ème} n'était pas un Polonais comme eux mais un petit français qui tous les jours se rendait à l'école. La résilience de Maurice vient peut-être de cette faculté à s'adapter aux situations les plus diverses, les plus dangereuses.

Maurice Grosman m'a raconté que sa langue maternelle perdait progressivement du terrain pendant que le français en gagnait considérablement. Et puis un matin il a tout oublié, sa mère n'était plus là pour extirper des mots, des expressions enfouies au fond de sa mémoire. Sans sa tante, seule survivante de la famille, Maurice ne serait pas aujourd'hui dépositaire de cette vieille langue d'Europe centrale. Aujourd'hui, le vieux Maurice rêve en français mais il pense à ses parents en Yiddish et ses pensées sont précieuses.

L'identité, l'intégration font encore partie de notre actualité politique depuis la Révolution française et l'instauration du droit du sol. Le citoyen que je suis est convaincu que la commémoration de la Shoah représente un bouclier qui protège tous les enfants, les petits-enfants, les arrière-petits-enfants de l'immigration.

Malik Chibane, d'origine algérienne, est né à Saint Vallier (26) en 1964. Il quitte à 4 ans sa ville de naissance pour habiter avec sa famille dans le quartier HLM des Grandes Bornes à Goussainville (95) au nord de Paris. Il est d'abord électronicien et stagiaire éclairagiste. Très vite, il se lance dans le cinéma en fondant Idriss, une association socio-culturelle qui lui permet, en 1993, de mettre en chantier HEXAGONE son premier long-métrage sur et dans ce quartier où il a vécu 24 ans. Il a aussi réalisé NÉ QUELQUE PART en 1998, DOUCE FRANCE en 1995, VOISINS-VOISINES en 2004 et PAUVRE RICHARD en 2013.



“ Ce film m'a permis d'avoir un regard différent sur cette période, de montrer que l'amitié et la bienveillance, c'est important dans une période difficile. ”

Samuel

LES THÈMES PRINCIPAUX DU FILM



LES ENFANTS DE LA CHANCE est un film qui s'inscrit dans le contexte dramatique de l'Occupation et du sort des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. La violence des événements n'est pas occultée à l'image de la représentation à l'écran de la brutalité de la rafle du Vél'd'Hiv des 16 et 17 juillet 1942 et du rôle joué dans celle-ci par la police française. La dureté des conditions de vie pendant cette période est soulignée par la frugalité et la monotonie des repas de l'hôpital de Garches. Le film permet aussi de distinguer plusieurs types de comportements face à l'occupant. Le docteur Daviel incarne ainsi par son courage et son souci de justice un « Juste parmi les nations » quant au contraire son frère illustre le collaborationnisme le plus abject à travers la traque des enfants juifs. Se déroulant pendant une période particulièrement difficile, le film demeure pourtant optimiste sur la nature humaine. Les enfants du pavillon Netter de l'hôpital de Garches sont admirables par leur camaraderie et leur joie de vivre. En outre, leur sens de l'humour est un véritable rempart face à l'ennui, à l'angoisse de la maladie ou du sort des proches dans la guerre. Le film souligne aussi par son titre même l'importance du hasard et de la chance au cours d'une vie. Le cas du petit Maurice Gutman en est une magnifique illustration, lui dont un accident le sauve de la déportation à laquelle il était promis...



Maurice
MATTÉO PÉREZ



Luc
MAXENCE SEVA



Samuel
NÉO ROULEAU



François
ANGE LANFRANCHI



René le roux
BAPTISTE UHL



Lucien
ELLIOTT LOBROT

LES LOIS ET LES MESURES PRISES À L'ENCONTRE DES JUIFS PENDANT L'OCCUPATION



Le régime de Vichy revendique un « antisémitisme d'Etat » (formule empruntée à l'Action française de Charles Maurras) qui se traduit par des mesures prises à l'encontre des juifs durant l'Occupation. Au début du film, les images montrent le rôle de la police française durant la rafle du Vél'd'Hiv les 16 et 17 juillet 1942 et illustrent de façon radicale cette politique qui va jusqu'à participer à la déportation. Cette séquence du film s'inscrit bien dans les acquis de l'historiographie depuis les années 1970.

Dans *La France de Vichy* (1973), Robert Paxton démontre le rôle volontaire de Vichy dans la collaboration. Ce fait majeur, déjà avancé par Henri Michel en 1966 (*Vichy : Année 40*) constitue un véritable tournant historiographique. Il bat en brèche le mythe « résistancialiste » (néologisme d'Henry Rousso), c'est à dire l'idée d'une France très majoritairement résistante, dominant en France jusqu'au début des années 1970.

La séquence du début du film s'inscrit donc bien dans les apports de la « révolution paxtonienne » démontrant cette responsabilité française. Inscrit dans cet héritage, Philippe Burrin rappelle dans *La France à l'heure allemande*¹ que « l'occupant aurait peut-être réussi à déporter autant de juifs en donnant des ordres directement à la police française (...). Le fait demeure que Vichy lui prêta la main en livrant des juifs étrangers, en dénaturisant une partie des juifs français, en faisant arrêter des juifs de nationalité française ».

À travers l'exemple de la rafle de la famille du petit Maurice, le spectateur a donc un exemple probant du rôle actif du régime de Vichy dans la déportation de juifs en France. Par idéologie et par volonté d'affirmer son autonomie vis-à-vis de l'occupant, le régime de Pétain renforce ainsi progressivement les mesures discriminatoires à l'encontre des juifs, comme l'atteste la promulgation d'un premier statut les concernant

(3 octobre 1940), puis d'un second statut des juifs (2 juin 1941) aggravant le premier : sont concernés par ces statuts ceux dont deux des grands-parents étaient considérés de « race juive ». L'adoption de cette politique discriminatoire s'inscrit dans une idéologie d'extrême-droite développée avant la guerre. En effet, dans un dossier de février 1939 consacré aux « Juifs et la France », l'intellectuel fasciste français Robert Brasillach défend l'idée d'un « statut juif » justifié selon un postulat nationaliste classique que « les Juifs sont des étrangers ». Cette politique antijuive est une des composantes de la « Révolution nationale » de Vichy et se met en place dès l'avènement du nouveau régime. Ainsi, le 22 juillet 1940 une loi entreprend la révision des naturalisations accordées depuis 1927 aux « Français de fraîche date ». Parmi ces 15 000 citoyens dénaturalisés, Henry Rousso remarque que près d'un tiers sont juifs.

Sur le plan économique, l'aryanisation est appliquée à la fois en zone occupée et en zone libre. Comme le remarque Henry Rousso « de 1940 à 1944, l'aggravation du sort des juifs est due tant à l'existence d'une double législation, française et allemande, qu'à l'émulation réciproque de deux politiques ».

Ainsi en suivant son analyse², il est possible de distinguer quatre phases dans la chronologie de l'aryanisation économique de la France :

- On peut distinguer une première phase préliminaire dont la pierre angulaire est le premier statut des juifs. Le régime de Pétain instaure ainsi le principe de l'aryanisation de certaines professions (fonction publique, poste de direction, presse notamment). Cette phase marque le début de ce qui sera ensuite une constante, le va-et-vient entre ordonnances de l'occupant et lois françaises.

¹ Philippe Burrin. *La France à l'heure allemande. 1940-1944*. Seuil, 1995.

² Henry Rousso. *Vichy. L'événement, la mémoire, l'histoire*. Gallimard, 1992.

LES LOIS ET LES MESURES PRISES À L'ENCONTRE DES JUIFS PENDANT L'OCCUPATION

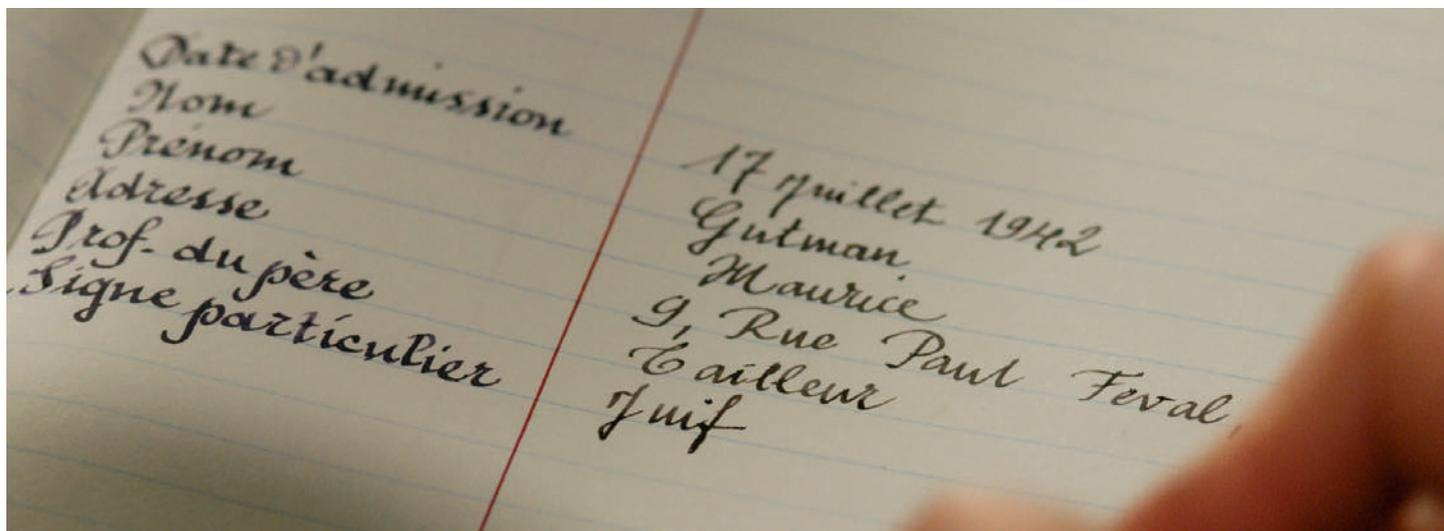
- Dans un second temps la zone occupée est aryanisée entre octobre 1940 et juin 1941. Par exemple le 18 octobre 1940 une ordonnance allemande impose une définition et le recensement des « entreprises juives ». Dans celles-ci, le Militärbefehlshaber in Frankreich, le Commandement militaire en France (MBF), peut y nommer un administrateur provisoire. Parallèlement le régime de Vichy, par une loi du 9 décembre 1940, crée le Service de contrôle des Administrateurs provisoires (SCAP) au sein du ministère de la Production industrielle.

- Une troisième phase s'ouvre à partir de juillet et jusqu'en novembre 1941 durant laquelle Vichy prend le relais de l'occupant dans l'initiative des lois concernant l'aryanisation économique. On peut citer par exemple la loi du 22 juillet 1941 sur l'aryanisation des biens juifs. Celle-ci menace cette fois-ci l'ensemble des juifs de France, y compris ceux de la zone sud, à l'abri des ordonnances de l'occupant. Elle reprend et unifie la plupart des textes allemands.

- Enfin une quatrième phase est caractérisée par la dépossession totale des juifs en France entre décembre

1941 et septembre 1943. Durant cette période ce sont les Allemands qui reprennent l'initiative de la législation. Alors que commencent les premières déportations, les juifs touchés par l'aryanisation sont alors totalement dépossédés. Par exemple, le 15 décembre 1941, la population juive est astreinte à payer collectivement à l'occupant un milliard de francs. Au total, selon Joseph Billig, en avril 1944, 42 227 entreprises ont reçu la visite d'un administrateur provisoire en France et 9 680 ont été effectivement aryanisées.

Dans l'arsenal administratif répressif, il convient enfin de citer le Commissariat général aux questions juives (C.G.Q.J.) créé par la loi du 23 mars 1941. Il prépare et propose au chef de l'État toutes les mesures législatives concernant les juifs. La direction de l'aryanisation économique (D.A.E.) détient à elle seule plus d'importance que tous les autres services du Commissariat. L'autre service important du Commissariat est la Police des questions juives (P.Q.J.), devenue par la suite section d'enquête et de contrôle (S.E.C.). La fonction de ce service concerne la recherche des infractions au statut des juifs.



“ Au début je me méfie de Maurice « le nouveau » car je l'entends parler dans ses rêves une langue que je ne connais pas... Est-ce un espion allemand ? ”

Lucien



LE SORT DES JUIFS EN FRANCE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE



La politique antisémite menée à la fois par l'occupant et par le régime de Vichy se traduit par un lourd bilan humain, même si celui-ci est comparativement moindre qu'à l'est de l'Europe. Dès le début du film, une des mesures discriminatoires prises à l'encontre des juifs est visible avec le port de l'étoile jaune portée par le petit Maurice et son frère, les distinguant des autres enfants jouant aux billes. Ce port est imposé par une ordonnance allemande du 7 juin 1942 pour les juifs dès l'âge de six ans révolus. Il n'y a pas en France de ghettos où sont parqués les juifs comme en Europe orientale.

En revanche, dès le début de l'Occupation, les nazis imposent aux juifs de la zone nord de se faire recenser. On estime ainsi que sur les 170 000 juifs vivant en région parisienne, près de 150 000 (dont 65 000 de nationalité étrangère), se rendent en mairie ou dans un commissariat pour se faire enregistrer. C'est ce recensement qui permet de mener ensuite les différentes rafles, étape cruciale dans la « Solution finale », c'est à dire l'extermination programmée des juifs à l'échelle de l'Europe, adoptée lors de la conférence de Wannsee le 20 janvier 1942.

Dès 1941, trois rafles sont commanditées en France par le MBF, avec le concours des services de la police française. Elles visent alors en principe les juifs de nationalité étrangère. Dans les faits, les juifs français sont également touchés. Ainsi le 12 décembre 1941, l'occupant nazi, assisté des gendarmes français, arrêtent comme « victimes expiatoires », 743 juifs français pour les conduire au camp de Royallieu près de Compiègne.

Depuis son avènement, le régime de Vichy multiplie en effet les camps d'internement, notamment pour les juifs étrangers présents sur le sol français. Certains servent de lieu de transit pour les camps d'extermination.

A quelques kilomètres au nord-est de Paris, Drancy, une ancienne caserne servant à l'origine pour emprisonner

les communistes et des prisonniers britanniques, devient le principal camp de transit en France avant la déportation vers l'est.

67 des 79 convois de déportés juifs acheminés vers les camps d'extermination nazis, principalement Auschwitz-Birkenau, sont partis du camp de Drancy.

Les prisonniers y sont surveillés par les gendarmes et administrés par la préfecture de police française.

Les rafles se déroulent également dans la zone sud où par exemple en août 1943, des gendarmes français livrent 4 700 juifs des camps d'internement français.

Dans le film, le retour de la lettre envoyée à Madeleine en Haute-Vienne par Maurice est un indice de ces drames humains qui affectent aussi la zone sud.

Le rôle actif de la police française dans la déportation s'explique notamment par les accords du 2 juillet 1942 entre René Bousquet, le Secrétaire général à la police de l'Etat français et le chef des autorités SS en France, Carl Oberg. Ce dernier considère qu'il est plus efficace de s'appuyer sur les forces de police françaises pour procéder aux multiples arrestations perpétrées dans les deux zones. En échange, le gouvernement de Vichy pense rester maître du sort des juifs français, ce qui dans les faits se révèle illusoire.

Au total, 76 000 Juifs sont déportés de France vers les camps d'extermination nazis, soit environ un quart de la population juive vivant en France en 1940 (330 000 Juifs dont environ la moitié de nationalité française).

Le nombre de rescapés de la Shoah est très faible : 2 500 seulement des déportés échappent à l'extermination. Avec les 3 000 Juifs morts dans les camps français d'internement et le millier de Juifs exécutés ou fusillés comme otages, le bilan total avoisine les 80 000 victimes en France.

LA QUESTION SPÉCIFIQUE DES ENFANTS JUIFS



Parmi les juifs français déportés, une part considérable est constituée d'enfants. Serge Klarsfeld évalue à 11 400 le nombre d'enfants juifs de France déportés (sur environ 70 000 enfants juifs de moins de 18 ans vivant en France en 1940). Plus de la moitié (6 100) proviennent de la région parisienne.

Plus du tiers du total des enfants juifs déportés en France durant la Seconde Guerre mondiale sont raflés lors de la rafle du Vél'd'Hiv (16 et 17 juillet 1942).

Ces enfants sont pour la plupart arrêtés par la police française avant d'être ensuite déportés et assassinés à Auschwitz. Fait majeur, il s'agit du régime de Vichy par l'intermédiaire de Laval, chef du gouvernement, qui propose d'inclure des enfants juifs de moins de seize ans, non concernés à l'origine par les mesures allemandes, dans les trains de déportation. Cette proposition de Laval est mentionnée dans une note du 15 juin 1942 de Theodor Dannecker, le responsable SS des affaires juives en France. Le 20 juillet 1942, Adolf Eichmann, responsable de la logistique de la « Solution finale » donne son accord pour la déportation des enfants, ainsi que pour celle des personnes âgées.

Dans le film, le frère du docteur Daviel symbolise par sa recherche d'enfants juifs dans l'hôpital cette responsabilité de Vichy dans la déportation des plus jeunes.

En réaction à cette politique antisémite, des Français sauvent aussi des enfants juifs. Ainsi Serge Klarsfeld souligne le taux exceptionnel d'enfants juifs sauvés en France : 84%. Cette proportion place la France au premier rang des pays d'Europe pour la part des enfants juifs sauvés de la déportation.

Des « Justes parmi les nations » ont pris des risques pour sauver des juifs par compassion et au nom du respect de la dignité humaine. En France, plus de 3 000 personnes ont été honorées. A ce chiffre il faut ajouter une grande majorité demeurant anonyme. Les « Justes » sont aujourd'hui officiellement honorés en France : une allée des Justes leur est dédiée à Paris au Mémorial de la Shoah et une plaque leur rend hommage au Panthéon.

En outre, le 16 juillet est la « Journée nationale à la mémoire des victimes de crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France ».



“ *Le meilleur souvenir : c'est la liberté que nous donnait Malik ! Il nous écoutait toujours, il était super avec nous.* ”

Maurice



LA RAFLE DU VÉL'D'HIV



Pour comprendre le rôle de Vichy dans cette rafle, il convient de rappeler que la convention d'armistice laisse officiellement la totalité de l'administration française, au nord comme au sud, sous son autorité (même si en zone nord, parallèlement aux lois françaises, des ordonnances allemandes s'y imposent). La rafle du Vél'd'Hiv se traduit les 16 et 17 juillet 1942 par l'arrestation en région parisienne de 13 152 juifs, dont 5 919 femmes et 4 115 enfants de plus de 2 ans en principe des juifs de nationalité étrangère. Dans les faits, des juifs français sont aussi raflés : par exemple, la plupart des enfants raflés (3 000) sont Français. Effectuées à la demande du régime nazi dans le cadre de sa politique d'extermination des populations juives d'Europe, ces arrestations ont été menées avec la collaboration de 7 000 policiers et gendarmes français, sur ordre de Vichy. Ces arrestations sont rendues possibles grâce au « fichier modèle » de la préfecture de police.

- Une partie des personnes raflées (les célibataires et les couples sans enfants de moins de 16 ans) est conduite au camp de Drancy.

- Les autres, plus de 8 000 personnes dont une majorité d'enfants, sont entassées pendant plusieurs jours dans des conditions épouvantables au Vélodrome d'Hiver (situé à l'époque rue Nélaton, dans le 15^e arrondissement de Paris). Les familles du Vél'd'Hiv sont transférées ensuite vers les camps d'internement du Loiret.

Au mois d'août suivant, les mères sont enlevées à leurs enfants par les gendarmes et déportées vers les camps d'extermination de Pologne.

Les enfants sont à leur tour envoyés deux semaines plus tard à Auschwitz-Birkenau qui, depuis le début juillet, s'est transformé de camp de travail forcé en camp d'extermination à l'échelle industrielle.

PISTES PÉDAGOGIQUES. CLASSE DE TROISIÈME.

La responsabilité du régime de Vichy dans la déportation des juifs

- 1) Quel est le signe vestimentaire qui montre dès le début du film la discrimination à l'encontre des juifs ?
- 2) Décrivez la scène de la rafle. Qui mène les opérations ? Que pouvez-vous en déduire sur le rôle de la France dans la déportation ?
- 3) Dans quel camp la famille de Maurice est-elle emprisonnée ? Réalisez des recherches quant à sa localisation et sa fonction.

Bilan

En quelques lignes montrez en quoi le film illustre bien la responsabilité du régime de Vichy dans la déportation.

PISTES PÉDAGOGIQUES. CLASSE DE PREMIÈRE.

Le génocide des juifs

En vous appuyant sur le film, vous analyserez dans un texte d'une dizaine de lignes quels sont les éléments illustrant le génocide des juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

PISTES PÉDAGOGIQUES. CLASSE DE TERMINALE

La mémoire du génocide des juifs

- 1) Comment inscrire le film dans l'historiographie de la mémoire du génocide des juifs ?
- 2) Recherchez quelle place occupe Drancy dans la mémoire de la Shoah.

LE DÉROULEMENT DU CONFLIT EN ARRIÈRE-PLAN DU FILM



De multiples références aux grandes évolutions de la Seconde Guerre mondiale sont repérables au cours du film. Plusieurs éléments permettent de situer le début du film au milieu de l'année 1942 : en particulier le port de l'étoile jaune (suite à une ordonnance allemande du 7 juin), le rôle de la police française dans la rafle du Vél'd'Hiv les 16 et 17 juillet 1942. L'existence de la zone libre (mise en place après la signature de l'armistice du 22 juin 1940) est évoquée à travers le cas de Madeleine, la grande sœur de Maurice se rendant à Limoges pour fuir la zone occupée. La fin de la zone libre est mentionnée par un gros plan sur la une du journal *Le Matin* qui indique son invasion par les Allemands le 11 novembre 1942. Les combats de la Résistance et des alliés sont loués par Monsieur Charles, l'instituteur bénévole qui instruit une fois par semaine les pensionnaires de l'hôpital de Garches. Celui-ci explique en particulier aux enfants le rôle mené d'Alger (à partir du 30 mai 1943) par de Gaulle dans la résistance extérieure.

Après le succès de l'opération Torch (nom de code du débarquement allié débuté le 8 novembre 1942 en Afrique du Nord) entraînant la libération de l'Algérie et du Maroc, le général de Gaulle dirige avec Giraud (puis seul à partir d'octobre 1943) le Comité national français de Londres de Libération nationale (CFLN) créé 3 juin 1943. Le CFLN résulte de la fusion des deux autorités françaises engagées du côté allié : le Comité français national de Londres dirigé par le général de Gaulle (chef de la France Libre) et le Commandement en chef civil et militaire d'Alger, dirigé par le général Giraud. Le CFLN est un organisme gouvernemental et c'est pourquoi l'instituteur du film explique aux enfants que désormais la capitale de la France est à Alger. La campagne de France est évoquée également par Monsieur Charles. Celle-ci débute le 10 juillet 1943 avec la conquête de la Sicile par les Alliés. La libération est illustrée à la fin du film par l'arrivée des troupes américaines équipées de jeeps et composées en partie de soldats noirs.

PISTES PÉDAGOGIQUES. CLASSE DE TROISIÈME.

La responsabilité du régime de Vichy dans la déportation des juifs

- 1) Réalisez une chronologie indiquant les principales dates de la Seconde Guerre mondiale repérables dans le film.
- 2) Expliquez pourquoi Alger est devenu, selon Monsieur Charles, la nouvelle capitale de la France. Qu'est-ce que cette affirmation montre des convictions politiques de son auteur ?

PISTES PÉDAGOGIQUES. CLASSE DE PREMIÈRE.

Une guerre d'anéantissement et idéologique

Relevez plusieurs éléments du film illustrant la dimension idéologique du conflit.

LES MÉDECINS SOUS L'OCCUPATION



Durant l'Occupation, comme pour l'ensemble des Français, l'attitude des médecins à l'égard du sort des juifs n'est pas univoque. Si une minorité participe à les exclure de la pratique médicale en pratiquant le collaborationnisme, d'autres comme le docteur Daviel, sauvent l'honneur de la profession en sauvant des juifs.

Dans *LES ENFANTS DE LA CHANCE*, le docteur Daviel masque par exemple la véritable identité de Maurice en changeant son nom (lequel devient Maurice Mangin). Cette attitude bienveillante participe à sauver la vie du jeune enfant en lui évitant d'être arrêté par l'occupant nazi et les partisans zélés du régime de Vichy (comme le propre frère du docteur Daviel venu à l'hôpital pour arrêter des enfants juifs).

Concernant l'évolution de la sociologie des médecins sous l'Occupation, il convient de mentionner le fait que la législation du régime de Vichy touche aussi les médecins juifs. Ainsi la loi du 16 août 1940 réorganise la profession médicale et stipule que

« nul ne peut exercer la profession de médecin en France s'il ne possède la nationalité française à titre originaire comme étant né de père français ». Cette mesure exclut donc dès le début du régime de Vichy les juifs étrangers, notamment roumains³, du droit d'exercer la médecine en France. L'arsenal législatif visant à mettre à l'écart les juifs des professions médicales est renforcé ensuite par le statut des juifs du 3 octobre 1940. Ce dernier interdit en particulier aux juifs d'être membre d'une administration publique ou du corps enseignant. Ces mesures interdisent donc aux juifs de pouvoir exercer une fonction hospitalière ou de professeurs des facultés de médecine. En outre le statut prévoit la mise en place d'un numerus clausus (fixé à 2%) afin de restreindre la proportion de juifs dans l'ensemble des professions médicales. Ainsi avec cette dernière mesure sont également touchés des médecins juifs de nationalité française. Dans la même logique d'exclusion, le régime de Vichy instaure par la loi du 21 juin 1941 un numerus clausus (fixé à 3 %) limitant les juifs aux études de médecine.

FOCUS : Mots-clés pour la compréhension du film.

- **Ashkénazes** : juifs de l'Europe occidentale, centrale et orientale qui sont d'origine et de langue germaniques par opposition à ceux qui sont originaires d'Espagne et sont dits séfarades (sefardim).
- **Bar-Mitzvah** : majorité religieuse acquise par les jeunes garçons juifs, à 13 ans. Par extension, il désigne aussi la cérémonie facultative célébrant ce passage.
- **Circoncision** : La circoncision est un acte religieux effectué chez les juifs sur les enfants de sexe masculin le huitième jour après la naissance. Elle consiste en l'ablation

partielle ou totale du prépuce du pénis de l'enfant. Cette pratique symbolise l'alliance des juifs avec Dieu.

- **Yiddish** : langue germanique parlée par les juifs ashkénazes. Le yiddish résulte de la fusion du bagage linguistique apporté par les Juifs installés dès le IX^e siècle en Rhénanie avec le moyen-haut allemand. À partir du XV^e siècle cette fusion s'enrichit d'un apport slave. La grande dispersion géographique des yiddishophones détermina plusieurs clivages dialectaux. Cependant malgré les différences de prononciation et de vocabulaire, tous les utilisateurs du yiddish se comprennent.

³ Voir pour cet aspect Henri Nahum. <https://www.caim.info/revue-archives-juives-2008-1-page-41.htm>

CHRONOLOGIE GÉNÉRALE DE LA FRANCE DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE



En gras : les événements qui ont eu lieu en France

1935

- Lois de Nuremberg, en Allemagne, qui consacrent la séparation “biologique” et sociale des juifs du reste de la population allemande. Interdits d’exercer dans l’administration, la magistrature et l’enseignement, les juifs n’ont plus accès aux professions de la radio, du cinéma, de la presse... Une loi sur “la protection du sang et de l’honneur allemand” interdit même les mariages et les relations sexuelles entre juifs et Aryens. De nombreuses familles juives commencent à fuir le pays et à se réfugier dans les pays européens et aux Etats-Unis.

1938

- Novembre : “Nuit de Cristal” en Allemagne et en Autriche. Des pogroms sont organisés, on incendie les habitations des juifs, leurs synagogues... préludes à une vague de déportations.

1939

- 1^{er} septembre : la Wehrmacht envahit la Pologne.
- **Le 3 septembre : l’Angleterre et la France entrent en guerre. Début de la “drôle de guerre” : l’armée française se cantonne derrière la ligne Maginot.**

1940

- Avril : l’Allemagne envahit le Danemark puis attaque la Belgique, les Pays-Bas et la France.
- 10 mai : la “Blitzkrieg” (guerre éclair) est lancée. L’armée française est vite en déroute.
- **10 juin : l’Italie déclare la guerre à la France.**
- **14 juin : les Allemands entrent dans Paris.**
- **16 juin : le président de la République fait appel au M^{al} Pétain, 84 ans, pour constituer le nouveau Gouvernement.**
- **17 juin : Pétain demande l’armistice, signé avec les Allemands à Rethondes le 22. L’armistice prévoit notamment la division de la France en deux zones séparées par une “ligne de démarcation”, la zone occupée, au nord, et la “zone libre”, au sud ; l’armistice avec les Italiens est signé près de Rome le 24 juin. A partir de cette date, quelques territoires alpins frontaliers sont partiellement occupés par l’armée italienne.**
- 18 juin : de Londres, le général de Gaulle lance son appel à la résistance.
- **10 juillet : les députés accordent les pleins pouvoirs à Pétain. “Liberté, Égalité, Fraternité” est remplacée par “Travail, Famille, Patrie”. Le Gouvernement s’installe à Vichy. Début de la Collaboration.**
- **Juillet-Octobre : premières lois anti-juifs.**
- **4 octobre : Un décret du Maréchal Pétain prévoit l’internement des ressortissants étrangers de race juive dans des camps spéciaux, sur simple décision préfectorale...**

1941

- **L’État français livre à l’Allemagne les juifs étrangers de la zone libre et apporte son concours pour les arrêter en zone occupée.**
- De Gaulle envoie Jean Moulin en France pour unifier la Résistance.
- **14 mai : première grande rafle de juifs à Paris.**

CHRONOLOGIE GÉNÉRALE DE LA FRANCE DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

1942

- 20 janvier 1942 : la conférence de Wannsee formalise la "Solution finale de la question juive"
- **27 mars : 1er convoi de Drancy à Auschwitz (camp d'extermination).**
- **29 mai : publication de la 8ème ordonnance qui rend le port de « l'étoile juive » obligatoire en public à partir du 7 juin 1942, pour les juifs de zone occupée de plus de six ans, français ou étrangers.**
- Mai : la firme IG-Farben met au point le Zyclon, qui sera expérimenté dans les chambres à gaz de Sobibor.
- **16 et 17 juillet : rafle du Vél'd'Hiv'. Arrestations massives de juifs, prélude à leur déportation et à leur extermination en Europe de l'Est.**
- **26 août : rafles en zone sud.**
- **10 novembre : invasion de la "zone libre" par les Italiens et les Allemands. Les Italiens occupent désormais les départements situés à l'est du Rhône, de Lyon à Menton, ainsi que la Corse. Sous leur administration, les juifs sont relativement protégés.**

1943

- **Création de la Milice, pour lutter contre les résistants, les juifs et les opposants au régime de Vichy. Instauration du Service du Travail Obligatoire (STO).**
- **Création du Conseil National de la Résistance.**
- **8 septembre : les territoires occupés en France par l'Italie passent sous contrôle allemand, suite à l'armistice signé entre les Italiens et les Alliés.**

1944

- **6 juin : débarquement des Alliés en Normandie.**
- **17 août : le dernier convoi N°79 est parti de Drancy pour Buchenwald une semaine avant la libération de Paris.**
- **12 novembre : le tout dernier convoi quitte Metz pour le camp d'extermination de Dachau.**

1945

- Janvier : Auschwitz est libéré par l'Armée Rouge
- Entre avril et mai : libération à leur tour des camps Buchenwald, Bergen-Belsen, Sachsenhausen, Flossenbürg, Dachau, Ravensbruck et Mauthausen
- Février : conférence de Yalta.
- Avril : l'Allemagne est envahie par l'Armée Rouge et les Forces alliées.
- 30 avril : mort d'Hitler.
- 8 mai : l'Allemagne nazie capitule.
- **Août : condamnation à mort de Pétain, qui sera gracié par de Gaulle.**

1946

- Procès de vingt-quatre hauts responsables nazis à Nuremberg (débuté le 20 novembre 1945). Intenté contre vingt-quatre criminels de guerre nazis, notamment pour "crime contre l'Humanité". Il se poursuivra jusqu'au 1er octobre 1946. Douze des accusés sont condamnés à la pendaison.
-

FOCUS

Le 16 juillet 1995, Jacques Chirac, Président de la République (1995-2007), reconnaît la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs de France.

Extrait du discours :

« Ces heures noires souillent à jamais notre histoire et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par des Français, secondée par l'État français. » Jacques Chirac

<http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01248/discours-de-jacqueschirac-sur-la-responsabilite-de-vichy-dans-la-deportation-1995.html>

MISE EN RELATION DE 2 ENSEIGNEMENTS : FRANÇAIS ET HISTOIRE / CLASSE DE 3^E INFORMATION, COMMUNICATION ET CITOYENNETÉ



Domaine d'étude FRANÇAIS

- ▶ Agir sur le monde, agir dans la cité : individu et pouvoir.
- ▶ Se chercher, se construire : se raconter, se représenter.

Domaine d'étude HISTOIRE

- ▶ L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales
- ▶ La Deuxième Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement.
- ▶ La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance.

OBJECTIFS

- ▶ Rendre compte à l'oral d'une lecture
- ▶ Comprendre le message que veut faire passer l'auteur
- ▶ Étudier l'ancrage historique d'un récit
- ▶ Se repérer dans le temps : construire des repères historiques à propos de la Seconde Guerre mondiale et en particulier du sort des juifs en Europe

PRÉ-REQUIS

Visionnage du film **LES ENFANTS DE LA CHANCE** de Malik Chibane (au cinéma à partir du 30 novembre)

SUPPORTS DE TRAVAIL

Les élèves choisissent une lecture parmi les ouvrages suivants (liste non exhaustive) : *Un sac de billes* de Joseph Joffo, *La chanson de Hannah* de Jean-Paul Nozière, *La maison vide* de Claude Gutman, *Le garçon en pyjama rayé* de John Boyne, *L'ami retrouvé* de Fred Uhlman, *Le journal d'Anne Frank*, *Voyage à Pitchipoi* de Jean-Claude Moscovici et *Les étoiles cachées* de Régine Soszewicz.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ

- ▶ Chaque élève prépare un compte rendu de sa lecture qu'il présente à l'oral.
Il explique ensuite les éléments historiques contenus dans le récit.
Il fait la synthèse de ce que le récit lui a appris sur le contexte historique de l'époque.
Il retrace en particulier la chronologie du sort des juifs durant la Seconde Guerre mondiale perceptible à travers cette lecture.
- ▶ Après avoir effectué des recherches à partir de sources historiques (au CDI, sur internet...), **il complète la chronologie (du document pédagogique p.12 et 13) et apporte ainsi un regard critique propre à la démarche de l'historien.**

ÉVALUATION DU TRAVAIL DES ÉLÈVES

- ▶ Maîtrise de la lecture cursive,
- ▶ Repérage et compréhension des références historiques,
- ▶ Qualité de la prestation orale,
- ▶ Qualité des recherches et capacité à porter un regard critique sur un document, une œuvre.

MISE EN RELATION DE 2 ENSEIGNEMENTS : FRANÇAIS ET HISTOIRE / CLASSE DE 3^E CULTURE ET CRÉATIONS ARTISTIQUES



Domaine d'étude FRANÇAIS

- ▶ Agir sur le monde, agir dans la cité : individu et pouvoir.
- ▶ Se chercher, se construire : se raconter, se représenter.

Domaine d'étude HISTOIRE

- ▶ L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales.
- ▶ La Deuxième Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement.
- ▶ La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance.

OBJECTIFS

- ▶ Mettre en relation un récit et son adaptation cinématographique
- ▶ Analyser ce que l'image peut apporter aux mots
- ▶ Comprendre l'Histoire grâce à l'image

PRÉ-REQUIS

Visionnage du film **LES ENFANTS DE LA CHANCE** de Malik Chibane (au cinéma à partir du 30 novembre)

SUPPORTS DE TRAVAIL

Les adaptations cinématographiques du **JOURNAL D'ANNE FRANK** de George Stevens (1959), **UN SAC DE BILLES** de Jacques Doillon (1975), **LE GARÇON AU PYJAMA RAYÉ** de Mark Herman (2008).

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ

- ▶ Comparaison d'extraits des ouvrages et des adaptations cinématographiques.
- ▶ Organisation d'un débat entre les élèves qui préfèrent l'extrait du film, ceux qui préfèrent l'extrait du livre.

ÉVALUATION DU TRAVAIL DES ÉLÈVES

- ▶ Capacité à développer des arguments pertinents et à les illustrer grâce à des exemples précis.
- ▶ Prendre la parole devant un groupe et être capable d'écouter la parole de l'autre et d'en tenir compte.
- ▶ Capacité à exercer son esprit critique par rapport à la valeur historique d'une œuvre cinématographique.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Histoire

Philippe BURRIN, *Hitler et les Juifs, Genèse d'un génocide*, Editions du Seuil, Paris, 1989
Raoul HILBERG, *La destruction des Juifs d'Europe*, Editions Fayard, Paris, 1985
Annette WIEVIORKA, *Déportation et génocide*, Editions Plon, Paris, 1992

Français

John BOYNE, *Le garçon en pyjama rayé*
Le journal d'Anne Frank
Joseph JOFFO, *Un sac de billes*
Claude GUTMAN, *La maison vide*
Jean-Claude MOSCOVICI, *Voyage à Pitchipoi*
Jean-Paul NOZIÈRE, *La chanson de Hannah*
Fred ULHMAN, *L'ami retrouvé*
Régine SOSZEWICZ, *Les étoiles cachées*



Auteur : **Rémi Delahaye**, professeur d'histoire-géographie au lycée Eugène Ionesco d'Issy-les-Moulineaux
Pour tout renseignement ou demande de documentation supplémentaire, contacter :
lesenfantsdelachance.scolaire@gmail.com

Un film de MALIK CHIBANE

PAULINE CHEVILLER ANTOINE GOUY MATHIAS MLEKUZ ANNE CHARRIER
MATTEO PEREZ NEO ROULEAU MAXENCE SEVA ELIOTT LOBROT BAPTISTE UHL ANGE LANFRANCHI
JAUEN GOUEVIC VINCENT ODETTO ANTHONY BAJON CAMILLE LOUBENS JULES RIGAUT COLINE BEAL

SCÉNARIO, ADAPTATION ET DIALOGUES DE MALIK CHIBANE DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE LUBOMIR BAKCHEV AFC SON NICOLAS BASSELIN ARNAUD ROLLAND MARTIAL DE ROFFIGNAC MONTAGE STEPHANIE PELISSIER CASTING PASCALE BERAUD ARDA
DÉCORS OLIVIER JACQUET ADC COSTUMES ANNE DAVID ASSISTANT MISE EN SCÈNE OLIVIER BERLAUD AFAR DIRECTEUR DE PRODUCTION GILLES LOUTFI MUSIQUE ORIGINALE ADRIEN BEKERMAN PRODUIT PAR MANUEL MUNZ

UNE COPRODUCTION LES FILMS MANUEL MUNZ - ORANGE STUDIO - WILD BUNCH - LA VERITE PRODUCTION - NAMSORG AVEC LA PARTICIPATION DE CANAL+ ET OCS



AU CINÉMA LE 30 NOVEMBRE 2016